

REGLEMENT GRAPHIQUE

CHOLET
PLAN 7 / 8



Prescrit le 18 septembre 2017

Adopté le 19 mai 2025

Approuvé le 16 février 2026

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Limite communale

Limite parcellaire

Bât dur

Bât léger

ATTITRE INFORMATIF

PRESCRIPTIONS

Arbre à protéger

Patrimoine bâti à protéger

Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Linéaire commercial

Haie protégée - Enjeu Fort

Haie protégée - Enjeu Modéré

Boisement protégé

Espace boisé classé à protéger ou conserver

Carrière

Centralité Commerciale

Zone Périphérique Commerciale

Emplacement réservé

OAP sectorielle "Densification urbaine"

OAP sectorielle "Extension urbaine"

Zone de protection des cours d'eau

Zone humide - Enjeu Moyen

Zone humide - Enjeu Fort

1AUH

1AUH

1AUHZ

1AUY

1AUYZ

2AUH

2AUH

2AUHZ

2AUY

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nhb

Nhy

UA

UBh

UC

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

0

250

500 m

Echelle 1:5000

Fonds de plan : cadastre Etalab 09/2025

Emplacements réservés			
Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire / Surface (m²)
CHOLET	17	Aménagement d'un carrefour	Commune 5056
CHOLET	18	Élargissement d'un carrefour	Commune 2891
CHOLET	19	Élargissement à 3 voies du giratoire d'Chénedon	Commune 4851
CHOLET	6	Bassin de rétention	Agglomération 19588